

Grille tarifaire AO /IGs Vallée du Rhône

Habilitations et prestations Exceptionnelles

Mars 2023



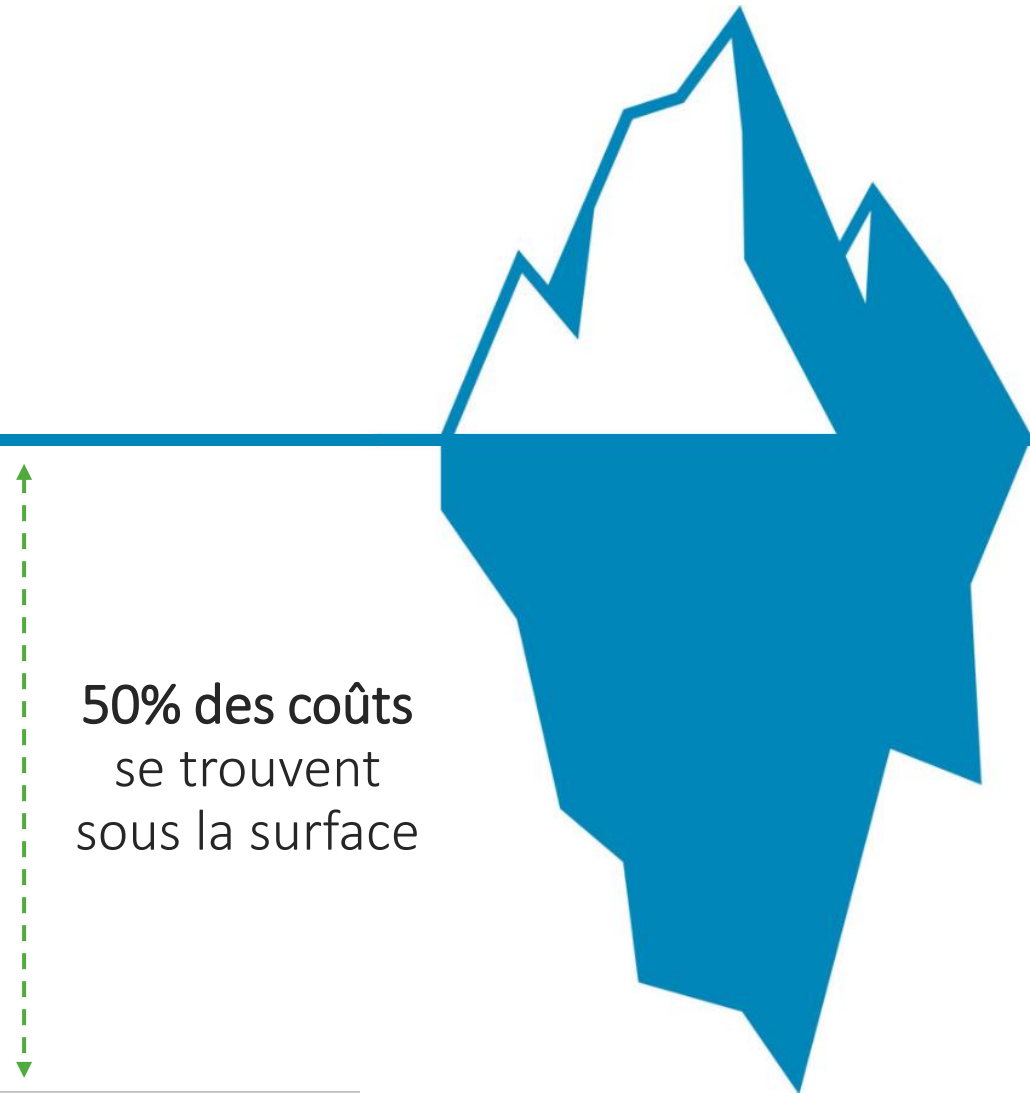
Certipaq

L'Organisme Certificateur Associatif

- **Habilitation d'un viticulteur sur site**
 - ✓ Contrôle d'habilitation pour 1 AOC < 1,5 ha : 116 € HT
 - ✓ Contrôle d'habilitation pour 1 AOC 1,5 à 5 ha : 174 € HT
 - ✓ Contrôle d'habilitation pour 1 AOC > 5 ha : 377 € HT
- **Audit d'habilitation sur site d'un vinificateur/conditionneur : 224 € HT**
- **Audit d'habilitation sur site d'un conditionneur strict : 112 € HT**
 - ✓ *Opérateur non habilité sur une AOC équivalente par Certipaq*

- Contrôle produit
 - ✓ Prélèvement d'échantillon : 32 € HT
 - ✓ Colisage et expédition d'un échantillon prélevé hors zone AO/IG : 36 € HT
 - ✓ Examen organoleptique supplémentaire : 112 € HT
 - *Représentation d'un nouvel échantillon en Commission d'Examen Organoleptique*
- Frais de traitement de manquement interne : 132 € HT
- Réunion tripartite sur demande ODG/INAO (base 0,5j) : 598 € HT
- Audit ou contrôle supplémentaire : prorata jour du coût suivi majoré de 15%

Approche économique : Des coûts pas toujours visibles



50% des coûts
se trouvent
sous la surface

- ✓ Planification du contrôle
- ✓ Réalisation du contrôle
 - Ouverture
 - Contrôle
 - Clôture
- ✓ Formalisation des écarts

- ✓ Préparation du contrôle et revue de la demande le cas échéant
- ✓ Organisation des échantillonnages de contrôle
- ✓ Frais et temps de déplacement métropolitain
- ✓ Frais de restauration et d'hôtellerie
- ✓ Rédaction du rapport de contrôle
- ✓ Traitement des réponses aux écarts
- ✓ Décisions de certification
- ✓ Elaboration des supports de contrôle
- ✓ Comités de certification/Commission territoriales
- ✓ Réunions de travail et comités de pilotage



L'Organisme Certificateur Associatif

